



Paroles de partenaires engagés



AGEFIPH

L'AGEFIPH s'investit dans ce projet partenarial ambitieux, dont la réussite se mesurera à la place des travailleurs handicapés dans les dispositifs de droit commun. L'engagement régional doit être un vecteur fort de la mobilisation pour leur inclusion, et l'AGEFIPH continuera à agir pour faire du handicap un sujet partagé.

Daniel DIAS, Délégué régional de l'AGEFIPH

CGT

« Le but n'est pas l'objectif mais le chemin qui y conduit ». Les travaux de l'ERETH ont permis la construction d'un consensus de l'ensemble des acteurs qui ont parfois des objectifs différents mais partageant un même but : l'inclusion des travailleurs handicapés. Et dans ce domaine, les salarié.e.s doivent avoir voix au chapitre. Agir sur les représentations, c'est aussi accepter les différences !

Agnès NATON, secrétaire régionale de la CGT Auvergne-Rhône-Alpes

MEDEF

Fort de son réseau de 12 MEDEF territoriaux et de 29 branches professionnelles, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes est depuis plusieurs années un acteur engagé en faveur de l'emploi et de la formation des personnes handicapées. Le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes est, et restera, aux côtés de l'État, du Conseil Régional, de l'Agefiph et des autres acteurs, pour développer une politique volontariste en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans les entreprises de la région.

Patrick MARTIN, président du MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Etat

Dix ans après la loi de 2005, l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées a progressé ; les défis à relever restent néanmoins nombreux. Nos concitoyens en situation de handicap ont besoin d'un accompagnement de qualité, renforcé et diversifié, qui s'inscrit dans la durée. Le handicap constitue un enjeu transverse qui touche de nombreux domaines et mobilisent de nombreux acteurs. Il faut la ferme volonté de tous pour combiner efficacement les moyens et les forces de chacun et accomplir la mutation qui reste à faire vers une société plus inclusive. C'est le sens de l'engagement régional signé le 25 septembre 2017 par 20 partenaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Henri-Michel COMET, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Région

Avec un Plan régional sur le handicap 2017-2021 ambitieux et volontariste présenté à l'exécutif régional le 29 septembre prochain ainsi que la création d'une « Mission Handicap » créée spécifiquement au sein de son administration, la Région Auvergne-Rhône-Alpes entend faire du handicap une priorité de son action. Cet Engagement régional s'inscrit dans l'action de formation pour l'emploi des travailleurs handicapés de la Région. Nous entendons agir en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. C'est tous ensemble que nous allons relever ce défi essentiel pour notre société.

Sandrine CHAIX, Conseillère déléguée au handicap de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle Emploi

L'évolution de l'offre de service Pôle emploi, par la professionnalisation des conseillers sur les questions de handicap et d'inaptitude, une meilleure accessibilité à nos outils numériques ainsi que les partenariats noués avec les acteurs de l'insertion, du médico-social et du maintien, a un véritable impact sur l'insertion des publics sur le marché du travail. Nos actions s'inscrivent pleinement dans l'ambition de l'ERETH.

Pascal BLAIN, directeur de Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes

CPME

La CPME Auvergne-Rhône-Alpes persuadée que seule une action concertée et structurée permettra d'offrir aux personnes en situation de handicap une insertion dans l'emploi, mais aussi une véritable carrière professionnelle permettant à la personne d'évoluer selon ses possibilités et les besoins de l'entreprise, se réjouit de la signature de cet engagement régional.

François TURCAS, Président de la CPME Auvergne-Rhône-Alpes

FIPHFP

Plébiscité par le FIPHFP, le management du handicap devient désormais une constante pour les « ressources humaines » des administrations qui intègrent des personnes en situation de handicap et maintiennent dans l'emploi les agents les plus fragiles. Par exemple, la mise en place d'un dispositif efficace facilitant l'apprentissage permet aujourd'hui au FIPHFP d'accompagner dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.

Joël GROSTIN, délégué territorial du FIPHFP

ENGAGEMENT RÉGIONAL EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr



Conception et réalisation : service communication de la DIRECCTE
Pictogrammes et photographies : freepik - byron bay - sept 2017



L'ERETH : une démarche partenariale

A la fois instance de gouvernance et de coordination et document de programmation stratégique, **L'Engagement Régional en faveur des Travailleurs Handicapés** a pour objectif de développer une action renforcée et efficace en rassemblant et en mettant en synergie les acteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes œuvrant dans le champ de l'emploi et de la formation des travailleurs handicapés.

Impulsé et piloté par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), et fortement soutenu par le Conseil régional, les partenaires sociaux, l'AGEFIPH et le FIPHFP, il constitue un cadre de mobilisation et de coopération de l'ensemble des acteurs de la région. Il a vocation à être porté collectivement afin d'atteindre son objectif de convergence, de synergie et de dynamique commune.

Il sert de cadre d'appui et s'articule avec le Programme régional d'accès à la qualification et à la formation des personnes handicapées, piloté par le Conseil régional.

➤ Qui sont les partenaires engagés ?

Au premier cercle d'acteurs que sont la DIRECCTE, le Conseil Régional, les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO), l'AGEFIPH et le FIPHFP, sont associés à la signature de l'engagement, l'ARS, Pôle emploi, l'association régionale des missions locales, le réseau Auvergne-Rhône-Alpes des Cap emploi, les deux CARSAT régionales, l'association régionale MSA et l'organisme gestionnaire du RSI.

Au total, **ce sont 20 acteurs qui s'engagent en Auvergne-Rhône-Alpes** pour une action concertée, efficace et cohérente, au plus près des besoins des territoires et des publics. La participation des différents acteurs peut prendre des formes variées, à des échelles territoriales diverses : mise en place d'instances de gouvernance régionales et départementales, concertations, élaboration de plan d'actions locaux, organisation de groupe de travail, remontée de proposition d'actions et mise en œuvre de celles-ci...

Un engagement qui s'inscrit dans la stratégie régionale pour l'emploi et la formation professionnelle

L'ERETH s'inscrit dans un cadre renouvelé par la loi du 5 mars 2014 qui a installé une gouvernance quadripartite des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle au sein des Comités Régionaux de l'Emploi, de la Formation et l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et a conféré de nouvelles compétences aux Conseils Régionaux en matière de formation.

L'engagement régional pour l'emploi des travailleurs handicapés s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale pour l'Emploi (SRE), qui porte l'ambition de contribuer à l'accès, au retour et au maintien dans l'emploi des actifs de la région en s'appuyant sur la complémentarité de la politique de l'État avec celle des partenaires.



La Stratégie Régionale pour l'Emploi : 4 axes prioritaires

- Accompagner l'accès et le retour à l'emploi des actifs qui en ont le plus besoin ;
- Contribuer à la sécurisation des parcours des actifs en termes de parcours, de qualification et de compétences ;
- Construire une offre de service concertée et partenariale afin de répondre, de manière cohérente, aux besoins en ressources humaines (compétences, qualifications et/ou emplois) des entreprises, des branches/filières et ou des territoires, et aux besoins exprimés par les actifs salariés ou en recherche d'emploi ;
- Une stratégie et une organisation du Service public de l'emploi au service des enjeux en termes de compétences, de qualifications et d'emploi sur les territoires.



Les trois grands objectifs de l'engagement régional

➤ Clarifier, articuler et consolider le partenariat

La première priorité vise un partenariat de qualité, permettant une transmission d'information optimale et une bonne organisation des lieux et modalités de projets partagés. Ainsi le partenariat sera organisé de manière à ce que toute instance ou démarche conventionnelle prenne en compte la question du handicap, de manière systématique, organisée et professionnalisée. L'engagement est en effet construit dans une logique d'inclusion des personnes handicapées dans les politiques de droit commun.

La question d'un bon outillage et de la définition de lieux spécifique est également essentielle pour renforcer la lisibilité et l'efficacité du partenariat.

Mots clés : maillage territorial • synergies • parcours • systèmes d'information

➤ Sécuriser les parcours

L'articulation des diverses étapes d'un parcours est primordiale pour sécuriser les parcours professionnels : les phases d'accompagnement renforcé à l'issue d'actions de formation ou encore suite à un licenciement pour inaptitude par exemple, sont nécessaires afin de fluidifier les trajectoires et limiter les risques de ruptures de parcours. Il s'agit d'une priorité d'intervention pour les signataires.

Mots clés : boîte à outils • conseil en évolution professionnelle • articulation réciproque repérage précoce • prévention de la désinsertion • prévention des risques de licenciement passerelles vers le milieu ordinaire • formation • suivi • information •

➤ Agir sur les représentations et outiller l'ensemble des acteurs

Rendre plus lisible les services apportés aux entreprises et aux personnes en situation de handicap est un objectif majeur de l'engagement régional, le champ du handicap étant souvent complexe et faisant intervenir une multitude d'acteurs. Mieux recenser et faire connaître les actions à destination des entreprises et des travailleurs de la région, intégrer la dimension handicap à des événements « généralistes », améliorer la connaissance réciproque des acteurs ou encore faire progresser le nombre et la qualité des accords d'entreprises sont autant de moyens identifiés dans l'accord.

Mots clés : recensement d'actions • glossaire • événements • journées • évolution des représentations • territoires • entreprises • sensibilisation



Les signataires portent la volonté d'impliquer les acteurs locaux à la démarche, au premier rang desquels les Conseils départementaux et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), avec lesquels les échanges seront développés.